

MOT DE LA MAIRESSE

Je profite du mot de la mairesse pour vous partager mon admiration pour l'efficacité, le professionnalisme et la gentillesse de tous nos services municipaux lors des urgences dues aux inondations.

Merci à Stéphanie, notre directrice des Travaux publics et à son équipe, qui ont rapidement sécurisé les chemins, les ponceaux et ont assuré une surveillance constante sur notre usine d'épuration qui recevait des quantités astronomiques d'eau, ce qui aurait pu causer des dégâts encore plus grands que ceux que nous avons eus. Merci aussi pour le sable et les poches de sable.

Merci à Jean-François, directeur du Parc régional et son équipe, qui sont allés de porte en porte s'assurer que les personnes, dont les maisons étaient inondées ou isolées, étaient en sûreté.

Merci aux employées à la mairie qui ont répondu rapidement aux questions des citoyens et qui ont su se montrer rassurantes et sensibles à la situation difficile vécue par ceux-ci.

Merci à Lynne et son équipe aux loisirs qui ont rapidement ouvert la salle communautaire où les sinistrés pouvaient trouver chaleur et réconfort.

Merci à Julie aux communications pour la rapidité et l'exactitude des mises à jour sur la situation sans cesse en évolution.

Merci à Sophie, notre directrice générale; son leadership, son calme, sa vision claire des actions à accomplir et le soutien

indéfectible à son équipe sont derrière le déploiement efficace et empathique des mesures d'urgence.

J'oublie sûrement des employés, je m'en excuse auprès d'eux. Merci, merci, merci à toute l'équipe municipale, nos accompagnateurs du Service des incendies et de la Sûreté du Québec et aux bénévoles qui ont prêté main forte!

SUIVI DES GRANDS PROJETS

Cette année, après plus de 10 ans de palabres et de préparation, c'est la réalisation de deux grands projets majeurs en infrastructure: la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux et l'agrandissement du réseau d'égout. Comme vous allez voir dans les lignes qui suivent, il y a bien du pain sur la planche.

Agrandissement et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées de Val-David et de Val-Morin

La Municipalité est en attente de la confirmation d'une substantielle subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les soumissions ont été ouvertes et elles correspondent aux prévisions budgétaires. La durée des travaux est évaluée à 40 semaines, ceux-ci vont commencer en juillet de cette année et vont se terminer en 2024.

Environnement - Prolongement du réseau d'égout, secteur des rues Duquette, Prédéal et Marie-Anne...

Le règlement d'emprunt pour ce projet suit son cours. Un nouveau registre sera ouvert dans les prochains jours pour permettre à l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de s'exprimer, puisque 35,54 % de l'emprunt sera à l'ensemble des immeubles imposables (pour le pavage des rues et le concassage). La confirmation de l'aide financière du programme PRIMEAU suit également son cours. Nous devrions avoir des nouvelles dans les prochaines semaines. Si tout va bien, les travaux devraient commencer à la fin du printemps et se terminer à la fin de l'automne. Les citoyens du secteur seront informés des possibles entraves dans leur secteur.

Embauche d'une personne dédiée à la recherche de financement

L'affichage de ce nouveau poste se fera dans les prochains jours. Rappelons que l'objectif, avec ce poste, est de financer un large éventail de projets, et ce, sans alourdir le budget municipal. Pour se faire, la personne sélectionnée travaillera à l'obtention de subventions, de dons et de commandites auprès, principalement, d'organismes gouvernementaux, d'entreprises et de fondations.

Révision de la réglementation municipale pour faciliter la disponibilité d'habitations diversifiées

Il y a actuellement, en ligne, un court sondage concernant la densification douce. Vous avez jusqu'au 19 mai pour nous faire connaître votre opinion et vos propositions sur les enjeux d'habitation sur notre territoire. Rendez-vous sur notre site valdavid.com pour répondre au sondage. Il y aura aussi une consultation publique, en personne, le 31 mai à partir de 18 h 30 à la salle communautaire (église). Les places sont limitées, vous devez vous inscrire avant le vendredi 26 mai à l'adresse : direction@valdavid.com.

Planification stratégique

Un document présentant la planification stratégique sera disponible sur le site internet pour consultation.

Un petit rappel : embarquons dans le mouvement « pas de tondeuse en mai » pour permettre non seulement la pousse de la pelouse, mais aussi celle des plantes indigènes (comme les pissenlits) dont les insectes et abeilles pollinisateurs raffolent en cette période moins productive en fleurs. En mai, c'est congé de tondeuse!

En terminant, à toutes les mamans, je vous souhaite, je nous souhaite, une belle fête des Mères joyeuse et bercée de douceur.

Dominique Forget, MAIRESSE

DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES ET DE COMPOST

- Arbres - Maximum de deux (2) par résidence (selon achalandage)
- Apportez vos pelles et contenants
- Le compost peut être déposé directement dans une remorque
- Réservé aux citoyens de Val-David (preuve de résidence exigée)

Dès 8 h 30, jusqu'à épuisement des stocks
2579, rue de l'Église, Val-David (cour arrière de la mairie)



**SAMEDI
3 JUIN
2023**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 JUIN 19 H 30

En présentiel à la Salle Athanase-David (église) - 2490, rue de l'Église, Val-David
Diffusée en direct sur la page Facebook municipale
Disponible pour une écoute en différé sur le site valdavid.com

VOTRE BAC BRUN EST COLLECTÉ TOUTES LES SEMAINES JUSQU'AU 27 OCTOBRE

VENTES DE DÉBARRAS AUTORISÉES
20 au 22 mai sur les terrains privés. Aucun permis requis.

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES
Services municipaux en pause le lundi 22 mai.
Pour toute urgence, veuillez composer le 911.

HORAIRE D'ÉTÉ
MAIRIE ET SERVICE LOISIRS ET CULTURE
Fermeture des bureaux à midi les vendredis entre
la fête des Patriotes (22 mai) et l'Action de grâce (9 octobre)

LA MUNICIPALITÉ SONDE SES CITOYEN(NE)S AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS POUR LES ENJEUX D'HABITATION SUR SON TERRITOIRE

La Municipalité désire sonder sa population via un sondage en ligne et un atelier de discussion, en vue d'élaborer des propositions d'amendements réglementaires qui permettront d'accroître l'accès à des logements réellement abordables, durables et adaptés aux besoins actuels et futurs de la population.

SONDAGE EN LIGNE - JUSQU'AU 19 MAI

Dans l'objectif de bien cibler les besoins et les préoccupations en matière d'habitation, la population de Val-David est invitée à répondre à un court sondage en ligne (10 min.).
RV sur valdavid.com pour accéder au lien du sondage ou entrez remplacer par écrivez ce lien : bit.ly/3LXXGYK

ATELIER PARTICIPATIF

LE MERCREDI 31 MAI À 18 H 30 (PLACES LIMITÉES)

Les citoyen(ne)s sont invités à poursuivre la réflexion sur la densification douce, le mercredi 31 mai à 18 h 30, à la salle Athanase-David, située au 2490, rue de l'Église.
Veuillez confirmer votre présence, **avant le vendredi 26 mai**, à l'adresse : direction@valdavid.com.



JE PROTÈGE LES POLLINISATEURS



Val-David
Un monde à part

JE RELÈVE LE
#DÉFIPISSENLITS

EN RETARDANT LA TONTE TOUT LE MOIS DE MAI



défi
PISSENLITS
UNE VIBRANTE DE PRÉLAGE

QUELQUES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

PERMIS DE CONSTRUCTION REQUIS POUR :

- ✓ La construction, la reconstruction, l'agrandissement d'un bâtiment principal.
- ✓ La démolition d'un bâtiment principal ou accessoire.
- ✓ L'installation d'un système de prélèvement d'eau ou de géothermie.
- ✓ Le perçage ou le blocage d'ouvertures.
- ✓ Le changement d'une toiture impliquant une nouvelle configuration.
- ✓ L'installation d'un nouveau matériau de parement extérieur.
- ✓ La construction, l'implantation d'un bâtiment accessoire de plus de 10 m².
- ✓ Les travaux de rénovation, d'entretien et de réparation d'une valeur de plus de 3 000 \$.

CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS POUR :

- ✓ La construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une enseigne, y compris son support.
- ✓ L'installation ou la modification d'une piscine.
- ✓ La construction, l'installation ou la modification d'une clôture ou d'un mur de soutènement ainsi que les opérations de remblai et de déblai de plus de 0,60 m.
- ✓ L'abattage d'arbres de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1,2 m du sol.
- ✓ Les ouvrages et travaux dans la rive ou le littoral (quai).
- ✓ L'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol ou d'un logement supplémentaire intergénérationnel.
- ✓ Services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile.
- ✓ Ateliers d'artistes et d'artisans à domicile.
- ✓ Fermette (maximum de 10 petits animaux)

POULAILLERS, POTAGERS ET SERRES

Poulailler urbain autorisé (avec permis)

- ✓ Le terrain doit avoir une superficie minimale de 450 m².
- ✓ Autorisé seulement dans les cours latérales et arrière.
- ✓ Un (1) seul poulailler (bâtiment et enclos) par bâtiment principal est autorisé.
- ✓ Le nombre de poules permises est limité à cinq (5).
- ✓ Les coqs et la vente d'œufs sont interdits.



Potager autorisé (sans permis)

- ✓ Dans les cours et marges avant, latérales et arrière à une distance minimale de 1 m d'une ligne de lot.
- ✓ L'utilisation de la broche est maintenant permise pouvant atteindre une hauteur maximum de 1,2 m en cours avant et de 1,75 m dans les autres cours afin de protéger les plantations des animaux.

Serre autorisée (avec permis)

- ✓ La superficie maximale ne doit pas excéder 37 m².
- ✓ La hauteur maximale ne doit pas excéder 4,5 m.
- ✓ Autorisé en cours latérales, arrière et avant secondaire seulement.
- ✓ Autorisé à l'extérieur de la rive (bande riveraine), à une distance minimale de 10 à 15 mètres (à l'intérieur du périmètre urbain) ou de 20 mètres (à l'extérieur du périmètre urbain) calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

GUIDES ET FORMULAIRES DISPONIBLES SUR
VALDAVID.COM/SERVICES AUX CITOYENS/POULAILLERS, SERRES ET POTAGERS

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Arrosage des jardins et potagers

- ✓ L'arrosage manuel est permis en tout temps
- ✓ L'arrosage mécanique est autorisé tous les jours entre 7 h et 9 h et entre 20 h et 22 h
- ✓ L'arrosage automatique est autorisé tous les jours entre 3 h et 5 h et entre 23 h et 1 h

Arrosage des aménagements paysagers

- ✓ L'arrosage manuel des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes et des aménagements paysagers est permis en tout temps
- ✓ L'arrosage mécanique est autorisé entre 20 h et 22 h, selon les secteurs d'arrosage
- ✓ L'arrosage automatique est autorisé uniquement entre 3 h et 5 h, selon les secteurs d'arrosage

Nouvelle carte des secteurs d'arrosage disponible sur le site valdavid.com

Arrosage - nouvel aménagement ou d'une nouvelle pelouse

L'arrosage est permis, pour une période de sept (7) jours consécutifs à compter de la date de l'émission d'un permis et aux heures suivantes :

- ✓ Au moyen d'un système d'arrosage mécanique, entre 20 h et 22 h
- ✓ Au moyen d'un système d'arrosage automatique, entre 3 h et 5 h

Piscine et spa

- ✗ Le remplissage ou la stabilisation du niveau d'eau d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h.
- ✓ Il est permis d'utiliser l'eau potable à l'occasion de l'installation d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. *Ne s'applique pas au remplissage de pataugeoires d'une capacité inférieure à 600 litres d'eau.

Bassins paysagers

- ✓ Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par le réseau de distribution ou un puits individuel, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau.
- ✗ L'alimentation continue en eau potable est interdite.

Lavage de véhicules

- ✓ Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un tuyau, relié au réseau de distribution ou à un puits individuel, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Usages interdits

- ✗ Nul ne peut utiliser de l'eau pour faire fondre la neige ou la glace ou en faire un usage abusif.
- ✗ Il est strictement interdit d'utiliser l'eau pour nettoyer une entrée charretière, un stationnement, un trottoir, un patio, un mur extérieur ou une semblable surface.
- ✗ Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.
- ✗ Il est interdit de se servir de la pression du débit du réseau de distribution ou d'un puits individuel comme source d'énergie ou pour actionner une machine quelconque.

Règlement 773 - Concernant l'usage de l'eau potable en provenance du réseau de distribution et des puits individuels

FEUX EXTÉRIEURS

Au lieu de brûler vos résidus de nature végétale, il est recommandé d'en faire du compost ou de les déposer dans votre bac brun.

Ce printemps, si vous décidez tout de même de faire un feu à l'extérieur **RAPPELÉZ-VOUS QU'UN PERMIS DE BRÛLAGE EST REQUIS. CE PERMIS EST GRATUIT ET DISPONIBLE SUR LE SITE RIDM.QUEBEC.**

ATTENTION! Même avec l'obtention d'un permis de brûlage, il est important de vérifier s'il vous est permis de faire un feu sur le site ridm.quebec.

Règlement 900 - Concernant le brûlage



STATIONNEMENT VÉHICULES MOTORISÉS

Certaines cases de stationnement situées à l'arrière de la mairie (à proximité de la rue Maurice-Monty) sont dédiées aux campeurs, roulottes ou autre type d'habitations motorisées, là où la signalisation l'indique, du 15 avril au 1^{er} novembre. Le stationnement est permis à toute heure, cependant, nul ne peut séjourner dans l'ensemble de ces espaces pour une période de plus de 2 nuitées par période de 30 jours.

- ✗ Interdiction d'immobiliser ou de stationner ce type de véhicule dans un parc ou dans les espaces aménagés en stationnement.

Règlement 769 - Relatif au stationnement et à la circulation





Mai

DÉFIE TA SANTÉ (\$)

3,5 ou 5 km, marche ou course
Jeudi 11 mai | 18 h 30
5 \$ (gratuit pour les enfants)
Profits remis à la communauté
Parc Léonidas-Dufresne
[f défietasanté](#)

CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID

Joëlle Morosoli/De la cage à l'envol Éco/piège
Raphaël Biscotti/Avant l'orage
Véronique La Perrière M./Onirographie
Jusqu'au 28 mai (entrée libre)
Merc. au dim. de 11 h à 17 h
2495, rue de l'Église
[culture.val-david.qc.ca](#)

MARCHÉS D'ÉTÉ DE VAL-DAVID

Samedis du 27 mai
au 21 octobre
9 h à 13 h
Rue de l'Académie
et Place publique
[marchesdici.org](#)

Juin

LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Sam. 3 juin de 9 h à 13 h
Parc Léonidas-Dufresne
[petitsentrepreneurs.ca](#)

DÉFIE TA SANTÉ (\$)

3,5 ou 5 km, marche ou course
Jeudi 8 juin | 18 h 30
5 \$ (gratuit pour les enfants)
Profits remis à la communauté
Parc Léonidas-Dufresne
[f défietasanté](#)

ALLÉE DES CRÉATEURS

Exposition et vente de créations uniques
10 juin au 8 octobre
Les fins de semaine de 10 h à 17 h
Au cœur du village
[valdavid.com](#)

VILLAGE DU PÈRE NOËL (\$)

Dès le 17 juin
987, rue Morin
[noel.qc.ca](#)

FÊTE D'ÉTÉ AU PARC DU LAC PAQUIN

Félix Leroux en spectacle
Sam. 17 juin de 17 h à 23 h
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[f Lac-Paquin on sème et s'amuse](#)

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

24 juin
Animation et spectacles
Parc Léonidas-Dufresne
[valdavid.com](#) 

CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID

#12 D'où est-ce que tu sors?
Jean Paul Riopelle à Val-David à
l'Atelier du scarabée de Bonnie Baxter
et Isabelle Leduc/À l'unisson
24 juin au 6 septembre (entrée libre)
Tous les jours de 11 h à 17 h
2495, rue de l'Église
[culture.val-david.qc.ca](#)

Juillet

1001 POTS (\$)

Exposition de céramique
7 juillet au 20 août
Tous les jours de 10 h à 18 h
2435, rue de l'Église
[1001pots.com](#)

LES DIMANCHES EN MUSIQUE

9 juillet – Valérie Arsenault
23 juillet – Yves Labrègue & Daniel Keith
10 h 30 à 12 h 30
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[f Lac-Paquin on sème et s'amuse](#)

CLEF DES CHAMPS (\$)

Visite des jardins, herboristerie,
boutique et bar santé
15 juillet au 20 août
Tous les jours de 10 h à 17 h
2205, chemin de la Rivière
[clefdeschamps.net](#)

LA VIRÉE DES CRÉATEURS DE VAL-DAVID

Circuit créatif pour découvrir les artistes locaux
28, 29, 30 juillet et 4, 5, 6 août
10 h à 17 h | Au cœur du village
[valdavid.com](#)

Août

1001 PATENTES QUI BOUGENT

Festival de théâtre de marionnettes
et jeux masqués
1^{er} au 6 août
Salle Athanase-David, parc Léonidas-Dufresne
et espace public du cœur villageois
[1001pots.com](#)

DÉFIE TA SANTÉ (\$)

3,5 ou 5 km, marche ou course
Jeudi 10 août | 18 h 30
5 \$ (gratuit pour les enfants)
Profits remis à la communauté
Parc Léonidas-Dufresne
[f défietasanté](#)

FESTIVAL BIG BANG FEST

Festival de musique
11 au 13 août
Au cœur du village
[bigbangfest.ca](#)

LES DIMANCHES EN MUSIQUE

13 août – Gypsy Kamarad
27 août – Marc-André Paquin
10 h 30 à 12 h 30
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[f Lac-Paquin on sème et s'amuse](#)

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE (\$)

Sam. 19 août de 11 h à 23 h
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[f Lac-Paquin on sème et s'amuse](#)

FESTIVAL DE CIRQUE DES LAURENTIDES (\$)

23 au 27 août
Parc Léonidas-Dufresne et au Parc Dion
[festivaldecirquelaurentides.com](#)

Septembre

FESTIVAL DE CONTE DES LAURENTIDES (10^E ÉDITION)

Contes pour toute la famille et danse trad
6 au 10 septembre
Au cœur du village
[contelaurentides.com](#)

TRAVERSE : L'ESTAMPE EN ART ACTUEL

Exposition, médiations culturelles et table ronde
15 septembre au 8 octobre
Salle Athanase-David (église)
[atelier.qc.ca](#)

JOURNÉES DE LA CULTURE

Portes ouvertes d'ateliers, expositions,
spectacles, etc.
29, 30 septembre et 1^{er} octobre
Au cœur du village
[journeedelaculture.qc.ca](#)

CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID


Meryl McMaster/Aussi grand que le ciel et
Hélène Brunet et Caroline Gagnon/
Jeux de l'instant : Fragments expérientiels
30 septembre au 6 janvier 2024 (entrée libre)
Merc. au dim. de 11 h à 17 h
2495, rue de l'Église
[culture.val-david.qc.ca](#) 

Octobre

MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD

Dimanche 1^{er} octobre
Départs du 42km de la Petite gare de
Val-David
[marathondupetittraindu nord.com](#)

HALLOWEEN AU VILLAGE

31 octobre
Au cœur du village &
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[valdavid.com](#) 

Décembre

SALON DES ARTISANS

Artisans exposants
2 & 3 décembre
Salle Athanase-David (église)
et Pavillon Maurice-Monty
[valdavid.com](#)

MARCHÉS DE NOËL

9 et 16 décembre
Samedis de 10 h à 16 h
École Saint-Jean-Baptiste
[marchesdici.org](#)

NOËL AU VILLAGE

Samedi 9 décembre
Au cœur du village
[valdavid.com](#)

FÊTE DE NOËL AU PARC DU LAC PAQUIN

Sam. 16 décembre de 10 h à 16 h
Conte de Noël et visite du père Noël
Parc du Lac Paquin
1289, montée du 8^e Rang
[f Lac-Paquin on sème et s'amuse](#)

DÉFIE TA SANTÉ (\$)

Course des pères Noël
Dimanche 17 décembre | 11 h
3,5 ou 5 km, marche ou course
5 \$ (gratuit pour les enfants)
Profits remis à la communauté
Parc Léonidas-Dufresne
[f défietasanté](#)

PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN

Pour vos activités de plein air
1165, chemin du Condor
[parcregional.com](#)



Les Titus d'Arches (Fête nationale)